

ENTRETIEN avec **Michel Wouts**, ouvrier de l'agroalimentaire à la retraite et président de L'Oseille citoyenne

« Notre objectif est de revivifier un peu notre territoire »

Grâce à l'épargne de ses adhérents, cette association basée à Saint-Junien, en Haute-Vienne, soutient des porteurs de projets locaux en leur octroyant des prêts d'honneur à taux zéro.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE GATIGNOL

Conseils des Notaires : Dans quelles circonstances est née L'Oseille citoyenne ?

Michel Wouts : Avant de la créer en mars 2019, je faisais partie d'une Cigales (ndlr : Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire), mais nous étions une dizaine à trouver les statuts trop restrictifs pour ce que nous souhaitions faire.

C'est ainsi que nous avons lancé cette association loi 1901 qui compte, désormais, une cinquantaine d'adhérents et dont le principe est simple : nous mettons une partie de notre épargne en commun et nous octroyons des prêts à taux zéro, puisqu'il n'y a ni intérêts, ni frais de dossier, ni assurance. Nous avons circonscrit notre action à un rayon de 40 kilomètres autour de Saint-Junien, ce qui inclut une partie de la Haute-Vienne et de la Charente, toute proche. Le but est de revivifier un peu notre territoire, situé dans un environnement très rural.

Combien les adhérents sont-ils tenus de verser ? Y a-t-il un plancher, un plafond ?

Il n'y a pas de montant déterminé. Quelqu'un a prêté 100 € ; quelqu'un d'autre, 10 000 € : chacun met ce qu'il



En six ans, L'Oseille citoyenne a soutenu 37 porteurs de projets.

veut. Le versement peut s'effectuer en une fois ou être mensualisé et il reste anonyme. Hormis le trésorier et moi, personne ne sait qui en est l'auteur afin que chacun puisse se sentir à l'aise pour s'exprimer lors de nos réunions et des prises de décision. Nous fonctionnons selon la règle : une personne, une voix.

À quelles sortes de projets êtes-vous susceptibles de venir en aide ?

Nous ne visons pas les gros investissements, comme lorsqu'un agriculteur doit acquérir des terres. Nous intervenons pour de petits coups de pouce à une installation, pour permettre à quelqu'un d'acheter ou de remplacer un outillage qui n'avait pas été prévu... Je pense au cas d'une éleveuse de canards. Elle s'est aperçue que fermer les bocaux de conserve à la main, c'était faisable quand il y en a dix, mais pour 500, une capsuleuse est bien utile. Comme elle ne pouvait plus emprunter à sa banque, elle s'est tournée vers nous. Un apiculteur, installé depuis deux ou trois ans, s'est rendu compte qu'un tracteur ne serait pas superflu pour déplacer ses ruches dans des terrains parfois accidentés. Il nous a sollicités pour pouvoir s'équiper.

Intervenez-vous dans tout type de secteurs d'activités ?

Jusqu'ici, nous avons principalement épaulé des producteurs, qu'il s'agisse de maraîchers, d'éleveurs de bovins ou d'escargots, mais nous soutenons également des commerces – nous avons aidé une fleuriste, des boutiques de seconde main ou des associations qui créaient des magasins de producteurs. Même si ces dernières ont la possibilité d'obtenir des subventions, elles ont, parfois, besoin d'être épaulées pour se doter d'un fonds de caisse ou pour acheter des consommables. Nous avons aussi pris des parts dans des tiers-lieux.

Pourquoi vous cantonner à un territoire de 40 km autour de Saint-Junien ?

Parce que les déplacements coûtent de l'argent, représentent du temps pour les bénévoles et puis parce qu'il nous tient à cœur de devenir clients des porteurs de projets. Quand je vais faire mon marché à Saint-Junien, je peux aller me ravitailler chez quatre ou cinq producteurs que nous avons soutenus.

Combien avez-vous prêté depuis 2019 ?

213 250 €. Cette somme nous a permis d'encourager 37 porteurs de projets, mais elle représente 48 prêts ou apports, car



POUR LES CONTACTER

www.loseillecitoyenne.fr



**« Notre
souhait n'est
pas de nous
agrandir, mais
de faire des
émules »**

nous ne nous limitons pas à un prêt unique. L'apiculteur que j'évoquais précédemment a reçu un autre coup de pouce pour acheter des haies mellifères. La moyenne des prêts est de 4000 € et leur montant maximum de 10 000 €. Nous sommes tenus de faire une déclaration au fisc à partir de 5 600 €.

Quant aux remboursements, ils sont fixés à 100 € minimum par mois. Mais la souplesse est inhérente à notre démarche. Lorsqu'un maraîcher s'établit, il ne doit nous rembourser qu'au bout d'un an, après avoir pu faire une saison complète et une vente. Si quelqu'un subit une sécheresse ou une inondation, il peut bénéficier d'un moratoire de six mois ou d'un an, selon ses besoins. Il est aussi envisageable de moduler les remboursements, de les baisser en cas de difficultés ou de les accélérer si tout va bien. Cette souplesse vaut aussi pour nos adhérents. Si l'un d'eux subit un coup dur et a besoin de récupérer son argent, nous le remboursons plus vite.

Personne ne vous a jamais fait faux bond ?

Non. Tout le monde a été remboursé. Quelquefois, il a fallu relancer un peu mais jusqu'ici, tous nos porteurs de projets ont joué le jeu et ils ont à cœur de le faire. Trois nous ont même rejoints au

sein de l'association. En général, leur apport financier n'est pas très important, plutôt de l'ordre du symbolique mais, en termes d'expertise, c'est intéressant. Un maraîcher, un éleveur ont pu nous apporter leur connaissance dans un domaine que nous ne maîtrisions pas forcément.

Que se passerait-il si un prêt n'était pas remboursé ?

Comme je l'ai fait mentionner sur nos contrats, le risque de non-retour est pris en charge par l'association à hauteur de ses fonds propres. Si cela s'avérait insuffisant, le solde serait réparti sur l'ensemble de ses membres au prorata de leur apport. Au départ, le risque était maximum mais, aujourd'hui, il est quasiment inexistant, puisque nos fonds propres s'élèvent à 19 463 euros, grâce aux dons que nous avons reçus.

D'où proviennent ces dons ?

En général, de membres de l'association qui sont satisfaits de L'Oseille citoyenne et qui, au bout de quelques années, décident de changer la nature de leur apport. C'est un principe de don que je trouve très sain : les gens ont participé au fonctionnement ; ils savent à quoi sert leur argent.

Comment vous voyez-vous évoluer ?

Notre souhait n'est pas de nous agrandir, mais de faire des émules. Depuis deux ou trois ans, je me demande comment essaimer. Des gens ont pris contact avec nous, ils trouvent que notre idée est bonne, mais je n'ai pas encore vu d'autres initiatives se concrétiser. Je suis prêt à me déplacer et à communiquer tous les documents que nous avons établis, qu'il s'agisse des contrats ou des tableaux de gestion, pour faciliter les choses.

Pensez-vous que ce concept soit reproductible dans n'importe quel environnement ?

Oui, parce que je me suis moi-même inspiré d'un précédent à Châtellerault où une Cigales s'était transformée en association. Je l'ai adapté avec des aménagements qui nous sont propres. Le fait de mettre de l'argent en commun entre citoyens me semble facilement duplicable. En ville, les prêts ont peut-être vocation à lutter contre le chômage, la précarité alimentaire... plein de thèmes sont envisageables. Au départ, il convient d'être patient, il faut le temps que l'épargne s'accumule et celui de se faire connaître. Après, tout se met en place assez facilement par effet boule de neige.

Quels bénéfices retirez-vous de cet engagement ?

C'est notre façon de contribuer à la vie de notre territoire, de participer à la défense de l'environnement, de soutenir les générations qui suivent. Je le ressens aussi comme une cure de jouvence, car les porteurs de projets sont souvent des trentenaires. C'est agréable de discuter avec eux, d'avoir affaire à des gens motivés par autre chose que l'appât du gain. Ils cherchent à bien travailler, à fabriquer des produits de qualité. Nous sommes bien conscients que nous agissons à une échelle modeste, mais nous apportons notre petite pierre à l'édifice.